

tes se complaisaient à montrer les suites désastreuses d'une telle parcimonie du fisc. Il y avait à Berlin 1 délit par 33 adultes mâles, et on y arrêtait en 1880 près de 8,000 ivrognes.

Le gouvernement impérial a cédé à la tentation de surélever les droits : il a porté ces droits à 90 francs par hectolitre dès 1887. Et les statistiques les plus récentes prouvent que la mesure n'a pas été prohibitive, que la consommation totale de l'alcool n'a pas diminué. Par contre celle des boissons hygiéniques non imposées s'est considérablement accrue : le vin, par exemple, monte de 2 litres 58 par habitant et par an en 1890-1891, à 5 litres 36 en 1898-1899.

L'exemple de l'Angleterre est encore plus frappant. Depuis 1860 l'alcool y paie une taxe formidable de 489 francs 20 par hectolitre. Or, de 1860 à 1880, la consommation d'alcool n'a fait que croître : elle est passée de 4 litres 1 à 5 litres 7. Depuis lors il y a eu une légère diminution, mais il faut remarquer que les lois prohibitives contre l'alcool se sont multipliées dans ces derniers temps, et que le pays compte près de cinq millions d'abstinents.

En Amérique, l'histoire devient intéressante et suggestive. Primitivement le commerce des alcools était libre. En 1862, le gouvernement fédéral se décide à suivre la pratique de l'Europe, et dès 1864, pour équilibrer le budget, il porte les droits au chiffre énorme de 545 francs l'hectolitre. Mais l'impôt était si exagéré que le rendement ne put répondre aux espérances. Le tarif fut vite baissé à 136 francs, puis remonté à 190 francs, remis enfin à 245 francs en 1866. Il est inutile de remarquer que dans le vaste territoire des Etats-Unis la fraude a beau jeu et s'exerce sur une grande échelle.

La France n'a pas résisté plus que les autres pays à la tentation de tirer de beaux revenus de l'alcool. La taxe qui était de 37 francs 40 en 1830 a été portée à 60 francs en 1855, à 90 francs en 1860 ; puis, au lendemain de l'*année terrible*, en 1871, les nécessités budgétaires l'ont fait élever à 150 francs. Quelques hygiénistes voyaient le salut dans ce droit si énorme. L'expérience les a cruellement dé trompés. Non seulement la consommation de l'alcool n'a pas diminué depuis la guerre avec l'Allemagne, mais elle a encore pris un nouveau développement : elle a cru de 421,156 hectolitres de 1871 à 1881. Et il ne faut pas voir là une exception, mais bien une règle.

La seule élévation des droits n'arrête pas la consommation de l'alcool. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est avec M. Romme que la consommation fléchit un peu l'année qui suit la promulgation de la nouvelle loi, mais se ressaisit après et continue son ascension.

En 1890, les Chambres ont voté la fameuse loi sur le régime des boissons dont on attendait merveilles ; dégageant les boissons dites hygiéniques, vin, bière, cidre, poiré, pour en rendre la consommation plus accessible à tous et en augmenter par suite la vente, elle surtaxa les alcools par compensation. Les sénateurs et les députés avaient d'excellentes intentions, mais s'ils ont